

### Défi 5 – Renforcer l'efficacité des politiques de stationnement sur voirie

#### 1 DESCRIPTION DU PROJET

La ville de Charenton-le-Pont est confrontée à un trafic automobile dense, la commune étant limitrophe de Paris. De plus, avant la mise en œuvre de la décentralisation du stationnement payant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle subissait un déport du stationnement parisien sur son territoire, ainsi que la présence de nombreux véhicules ventouses. Les espaces de stationnement sur voirie étaient saturés, étant très sollicités par les résidents, du fait d'un manque de parking souterrains sur le territoire de la commune (constitué en partie de bâti ancien construit sur des carrières). Le trafic des deux-roues motorisés était par ailleurs en augmentation constante, accompagné de pratiques de stationnement anarchiques, notamment sur les trottoirs.

La ville de Charenton-le-Pont a souhaité se saisir de la réforme de décentralisation du stationnement pour parvenir à un meilleur partage de l'espace public entre les différents modes de transport individuels, encourager la rotation sur les emplacements payants pour les non-résidents, et enfin atteindre un meilleur respect du stationnement payant.

- 1<sup>ère</sup> phase préalable à l'entrée en vigueur de la réforme (automne 2017)

La ville a procédé à la mise en place de 135 nouveaux horodateurs à alimentation solaire (remplacement intégral des anciens horodateurs), permettant un paiement dématérialisé (saisie du numéro d'immatriculation), avec un paiement possible par carte bancaire ou par carte prépayée. Le paiement par smartphone est également possible. La ville n'a procédé à aucune modification de la tarification (aussi bien en surface que pour les parkings en ouvrage) préalablement à la décentralisation, et une fois celle-ci en vigueur.

Durant l'automne 2017 une maison du stationnement a été ouverte, au sein de laquelle il est possible d'acheter des cartes prépayées, d'obtenir des renseignements, ou de déposer des réclamations. La maison du stationnement est en outre chargée de la gestion des parkings en ouvrage et de l'instruction des RAPO. Des actions de communication ont en outre été mises en œuvre à destination des habitants via différents canaux (communiqués de presse, journal municipal, réseaux sociaux, forum des associations, newsletter).



La ville a par ailleurs acquis un véhicule de pré-contrôle du bon paiement du stationnement, équipé d'un système LAPI (Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation). Il permet de pré-identifier les véhicules n'ayant pas réglé leur droit de stationnement, et d'aiguiller les patrouilles des agents de surveillance, lesquels après contrôle, pourront procéder en fonction de la situation du véhicule, à l'émission d'un FPS. Il permet également d'opérer un suivi en continu des pratiques de stationnement sur voirie sur le territoire de la commune.

*Crédits photo Ville de Charenton-le-Pont*

- 2<sup>ème</sup> phase : entrée en vigueur de la réforme (janvier-avril 2018)

Avec un procès-verbal à 17€ jusqu'au 31/12/2017, la ville de Charenton-le-Pont est passée au 01/01/2018 à un FPS à 30€, minoré à 17€ en cas de règlement par l'usager dans les 5 jours.

La ville a introduit le stationnement payant pour les deux-roues motorisés à compter du 02/04/2018, avec une tarification correspondant à 1/3 du prix du stationnement pour les voitures, et une tarification pour abonnés

résidentiels. Pour accompagner cette transition, 78 zones de parkings pour deux-roues motorisés comprenant environ 500 places ont été aménagées. Outre les actions de communication qui se sont poursuivies via les mêmes canaux qu'à l'automne, une signalétique horizontale et verticale aux abords des places a été mise en œuvre ainsi que des panneaux posés en entrée de ville et une campagne de sensibilisation menée directement sur les deux-roues motorisés.

## 2 LES ACTEURS DU PROJET

Un comité de pilotage hebdomadaire réunit les acteurs concernés par la mise en œuvre de la réforme :

- Concessionnaire du stationnement,
- Opérateur en charge du stationnement dématérialisé,
- Fabricant et gestionnaire des horodateurs,
- Elus,
- Police municipale,
- Cellule réglementaire,
- Services techniques,
- Direction des finances.

Un tableau de bord avec rétro planning a été mis en place afin de suivre l'avancement de chacune des actions mise en œuvre (applications, paramétrage des dispositifs, synchronisation des logiciels, acquisition des outils matériels en lien avec la dépenalisation, gestion administrative et financière, adaptation de la régie municipale, ...)

- Eléments de coût :
  - Coût de l'ensemble des actions mises en œuvre : environ 900 000 € HT

*Crédits photo Ville de Charenton-le-Pont*



## 3 VIE ET SUITES DU PROJET

Le dispositif global de politique de stationnement a été mis en œuvre en respectant le planning prévu. Des difficultés rencontrées dans le cadre du projet ont été résorbées progressivement (paramétrage des logiciels). Une amélioration nette est constatée dans la rotation des véhicules.

Le comité de pilotage souhaite poursuivre le travail partenarial engagé et maintenir les efforts de communication à destination des différents usagers.

Concernant les tarifs mis en place, la Ville s'accorde une durée expérimentale d'un an pour se réserver le droit de les modifier, notamment au regard de celles pratiquées par les collectivités riveraines.

La ville envisage par ailleurs un recours à la vidéo verbalisation en utilisant certaines caméras de vidéosurveillance.

## 4 CONTACT

Jérôme Vaugon, Directeur des Services Techniques et du Patrimoine, Ville de Charenton-le-Pont

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à [pduif@iledefrance-mobilites.fr](mailto:pduif@iledefrance-mobilites.fr)